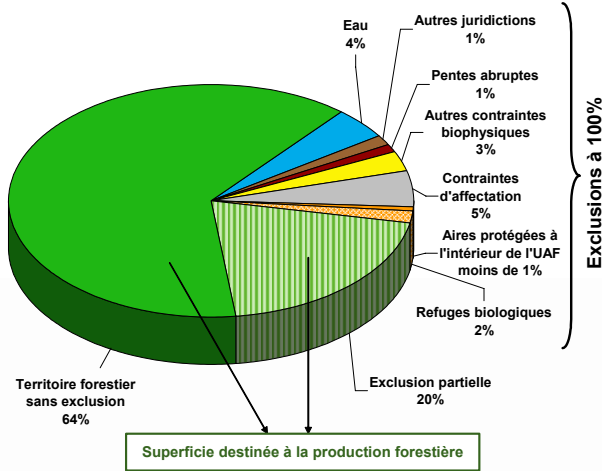




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

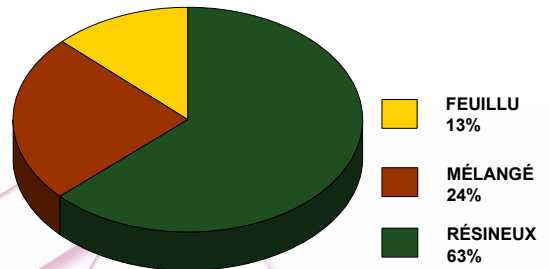
Superficie¹ : 133 651 hectares



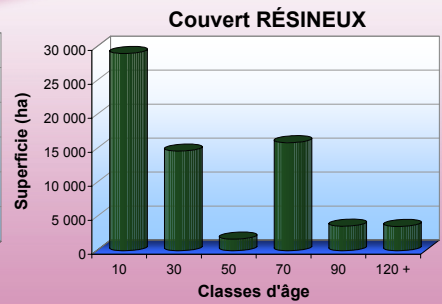
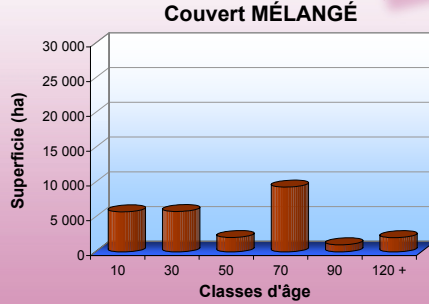
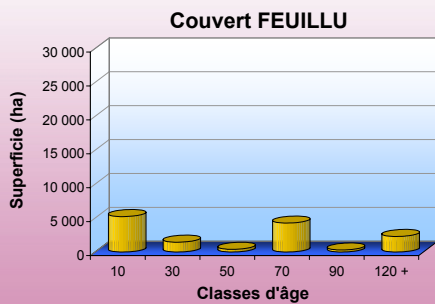
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 111 014 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	116 300	8 800	0	100	7 900	12 700	4 900	6 200	0	156 900
B Forestier en chef 2008-2013	63 500	9 400	0	100	7 400	10 600	3 700	5 200	0	99 900
Variation (B-A)	-52 800	600	0	0	-500	-2 100	-1 200	-1 000	0	-57 000
Variation (%)	-45%	7%	-	0%	-6%	-17%	-24%	-16%	-	-36%
C Forêt Québec 2008-2013	61 800	9 200	0	100	7 300	10 100	3 500	4 900	0	96 900
Variation (B-C)	1 700	200	0	0	100	500	200	300	0	3 000
Variation (%)	2,8%	2,2%	-	0,0%	1,4%	5,0%	5,7%	6,1%	-	3,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale ³		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%	
Bandes riveraines	4 123	1 200	1,2%	
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	5 853	6 300	6,3%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	1 705	1 320	1,3%	
Habitats fauniques	12 515	8 800	8,8%	
Encadrements visuels	1 108	1 300	1,3%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
Sous-total des contraintes	25 304	18 920	18,9%	
Sous-total sans contrainte	85 710	80 980	81,1%	
Total	111 014	99 900	100,0%	



3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière de Forêt Québec. La stratégie d'aménagement de l'UAF 012-51 exige de récolter annuellement une superficie de 1034 ha. Cette stratégie repose sur les coupes totales et les coupes jardinatoires. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	754
	Jardinages et assainissement	262
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	18
Sans récolte	Préparation de terrain	360
	Plantation, regarni, ensemencement	348
	Dégagement	348
	Éclaircie pré-commerciale	1 550
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

De la superficie totale de l'UAF 012-51, 37 % est exclue en totalité ou en partie du calcul de possibilité forestière.

La superficie exclue en totalité représente 17 % de la superficie totale. De ce 17 %, les terrains privés (petites propriétés privées) ou provinciaux (érablières acéricoles, écosystèmes forestiers exceptionnels) en représentent 1 %. On retrouve aussi des superficies impropres aux interventions forestières : 4 % d'eau, 1 % de pentes abruptes et 3 % d'aulnaies, dénudés humides, écotones riverains et territoires inaccessibles. Les chemins existants, lisières boisées d'habitats fauniques dont les rivières à saumon, lisières boisées des encadrements visuels, sites projetés au plan régional de développement du territoire public, les encadrements visuels, les forêts d'expérimentation et les refuges biologiques donnent 7 % d'exclusion.

Les superficies exclues partiellement du calcul totalisent 20 % de la superficie de l'UAF. Il s'agit, entre autres, des ravages de cerfs, des encadrements visuels, des érablières acérico-forestières, des séparateurs de coupe, des peuplements délaissés sur les parterres de coupe, des lisières boisées en bordure des lacs et cours d'eau et des îlots conservés pour les originaux.

Il est à noter que les présents calculs de possibilité forestière ne prennent pas en considération les contraintes économiques et opérationnelles associées au morcellement des forêts et aux divers usages du territoire. Ne sont pas non plus considérés les territoires pouvant être éventuellement soustraits en vertu de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

De plus, une proportion importante (20 %) des volumes à récolter provient des zones où les interventions forestières sont plus contraignantes ou les usages du territoire sont diversifiés.



 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

